



Heures supplémentaires: comptabilisées a la semaine ou au mois??

Par **eva1985**, le **20/07/2009** à **19:30**

Bonjour,

Merci Carry pour votre réponse rapide, j'ai un autre probleme avec mes employeurs, voila j'effectue de nombreuses heures supplémentaires que mon patron me donnera, selon ses dires, en espece, au black et a la fin du mois.

Pour commencer nous somme moins de 10 employés dans son restaurant, ils nous payent les heures supp. 8 euros net, c'est a dire avec une majoration de 17% par rapport au smic, donc déjà, a part le fait qu'il ne déclare pas les heures supp. de ses employés, la loi ne dit elle pas que la majoration des heures supp. est de 25%?

Mais le plus effarant c'est qu'il marque nos heures effectués chaque jours et se base sur les 151.67 heures mensuelles pour comptabiliser nos heures supp., c'est a dire que si a la fin du mois j'ai travaillé 160 heures j'aurai réalisé 8.33 heures supp. La comptabilisation des heures supp. ne se realise t'elle pas par semaine? Que dit la loi française? Dans quel article de loi est- ce reglementé ?car j'aimerais lui apporter preuve a l'appui . Cela fait longtemps que je travaille a l'etranger et je me retrouve perdue et surtout ignorante sur le plan juridique et du travail en France, merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **20/07/2009** à **20:34**

re

les heures sup se décomptent à la semaine et sont payées à 25 %

un peu de lecture :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/duree-du-travail/heures-supplementaires-heures-choisies-definition-contreparties.html>